

La notice présente successivement les Kerveno, seigneurs de Bréhet, ceux de Kerroul et ceux de Trégoulleau.

Kerveno, Julien de, seigneur de Bréhet en l'actuelle commune de La Turballe (non comparans » à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Le procès-verbal de la montre mentionne « La damme de la Pypelaye, en son nom et tutrice du seigneur de Brehet son fils » (transcription, f° 12 et site « Archives remarquables ») alors que préalablement (f° 11) il était fait état du seigneur de la Pippelaye.

« Brehet » paraît être identifiable à Bréhet, actuellement en La Turballe, seigneurie relevant de celle de Campsillon. Aussi le « fils » serait Julien de Kerveno mentionné le 28 mars 1534 (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 36, f° 45) – c'est-à-dire très peu de temps avant la montre mais il n'est pas indiqué être alors sous tutelle – et, le 4 janvier 1540, il est qualifié de seigneur de « la Pippelaye ». Il est alors veuf d'Anne de Broël, et en garde des enfants issus de ce mariage (*ibid.*, 1 J 445), Anne de Broël étant, par ailleurs, dame douairière de Bison (*ibid.*, B 1472, f° 20, acte du 20 mai 1540).

Pol Potier de Courcy (*op. cit.*, t. II, p. 55) mentionne « Jean, Sr de Kervéno, vivant en 1448, épouse Jeanne Rolland ». Si on accepte la date indiquée, cette Jeanne Rolland ne peut être tutrice de son fils en 1534 lors de la montre.

Toutefois, il est intéressant de présenter Jeanne Rolland. Les Rolland sont peut-être originaires de l'évêché de Saint-Brieuc : le 3 mars 1450 Jean Rolland écrit à Noël Le Mintier, son « cousin », receveur de Moncontour (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 103 ; KERHERVE, *Les gens...*). En 1427, les Rolland disposent de la métairie exempte de fouage de Kerbéron en Ploeren (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2985 ; LAIGUE, *La noblesse...*, p. 513). Ensuite, ils sont enregistrés dans les réformations de Baden et dans les montres de l'évêché de Vannes ils sont associés à cette paroisse (*ID.*, *ibid.*, p. 49-52). Sont cités lors de la :

- réformation des nobles et des exempts de 1455, Jean Rolland, seigneur de « Kerdaden » (Cardélan); un des commissaires de la réformation étant Jean Rolland avec pour qualité président de la cour des comptes (*ID.*, *ibid.*, p 49) ;

- montre du 8 septembre 1461, Jean Rolland, seigneur de « Kerdelan » (Cardélan), « excusé pour ce qu'il est des gens des comptes » et dont le revenu noble est estimé à 300 livres (*ID.*, *ibid.*, p. 50) ;

- montre du 21 avril 1477, Jean Rolland, tuteur du sieur de « Kerdallen » (Cardélan), « homme d'armes a III chevaux, un coustilleur, page et lance » ; revenu apprécié à 400 livres (*ID., ibid.*, p. 51) ;
- montre du 4 septembre 1481, Jean Rolland, tuteur de Jacques Rolland, « pour lui et III chevaux, pour le mineur homme d'armes Simon archier, et pour le ledict Rolland, coustilleur, page et lance ; revenu noble de 400 livres (*ID., ibid.*, p. 52) ;
- réformation de 1536, Jacques Rolland en possession de « Kerdalan » (Cardélan) (*ID., ibid.*, p. 52).

Trois Rolland, tous trois portant le même prénom Jean, sont membres de la chambre des comptes (KERHERVE, *Les gens...*, pour ce qui suit) :

- Jean (I). Il est né en 1396. En 1431, il est pourvoyeur de l'Hôtel (BLANCHARD, *op. cit.*, n°1947). Charge dont il est déchargé le 31 octobre 1433 (*ID., ibid.*, n°s 1947, 2261, 2514 ; JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 281), afin d'entrer à la chambre des comptes dont il est auditeur le 2 novembre 1433 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B reliure, avec pour gages 120 livres) et à ce titre il est commissaires lors de réformations menées en 1447 dans l'évêché de Vannes et de Nantes entre 1447 et 1455 (*ibid.*, B 2985) et participe à la rédaction du rentier de la ville de Vannes entre 1455 et 1458 (*ibid.*, B 2985-2986, 2339).. En 1432, il est receveur du fouage de l'évêché de Cornouaille (*ibid.*, B 4296, f° 198). Il exerce les fonctions de trésorier et receveur général entre le 1^{er} octobre 1437 et le 17 février 1438 (MORICE, *op. cit.*, t. II, col 1298). Un extrait de son compte (BnF, ms. fr. 11534) a été publié (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1316). Il réintègre ensuite la chambre des comptes. En 1443 dans une enquête (Centre de recherche bretonne et celtique, M 2454), il est qualifié de (second) président de la chambre des comptes, responsabilité qu'il exerce, selon un compte original de 1447-1449, avec pour gages 300 livres. Cette fonction est mieux attestée lors d'une enquête effectuée à Vannes, le 16 juin 1451 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2986) et encore en décembre 1458 (*ibid.*, B 166). En 1453, âgé de 57 ans, il figure parmi ceux qui témoignent au procès de canonisation de Vincent Ferrier. Il déclare avoir assisté par onze fois à ses prédications. Après la mort de celui-ci, son fils aîné étant malade, il est guéri après que Jean Rolland l'eut voué à Vincent Ferrier (FAGES (Pierre-Henri), *Procès de la canonisation de saint Vincent Ferrier*, Paris, A. Picard, 1904, p. 41-42). Il disparaît avant le 20 novembre 1461 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2, f° 70). Il était aussi secrétaire du duc (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 2261) et conseiller du duc (*ID., ibid.*, n° 2514). Il possède des biens autour de Baden (voir ci-dessus, LAIGUE ; et GALLET, Jean, « Recherches sur la seigneurie : procès pour des prééminences

d'église à Baden 1464-1756] », *Bulletin de la société polymathique du Morbihan.*, 1973, p. 189), deux maisons à Vannes, rue Saint-Salomon, l'une lui venant de son épouse, l'autre était tenue en copropriété avec Jean Bonnier, et encore, en cette ville, un « hostel » en copropriété avec Éon de Carné (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2339, f° 7 v° et 9 v°).

- Jean (II). Fils aîné du précédent. Le 8 septembre 1461, il ne comparait pas à la montre de l'évêché de Vannes, étant excusé en sa qualité de membre de la chambre des comptes (ci-dessus). Le 20 novembre 1461, il reçoit le reliquat de gages dus à son père (*ibid.*, B 2, f° 70). Le 21 juin 1462, il est qualifié d'auditeur des comptes (*ibid.*, B 2986, f° 187), et accède, en 1471, au poste de second président de la chambre des comptes à la mort de Morice (II) de Kerloeguen (*ibid.*, B 12838, f° 233 v°). Il administre, entre le 5 novembre 1464 et le 9 novembre 1464, le temporel de l'hôpital de Vannes saisi par le duc (*ibid.*, B 3, f° 3, f° 128 v° et 160 v°). Il décède avant le 21 avril 1477, puisque lors de la montre tenue à cette date, comparait Jean Rolland, tuteur du sieur de « Kerdallen » (Cardélan), prénommé Jacques (ci-dessus). Avec Jean Rolland, le revenu noble de la famille est conforté, passant de 300, en 1461, à 400 livres de rentes en 1477 (ci-dessus).

- Jean. Il est sans doute frère du précédent et oncle de Jacques dont il est, un temps, le tuteur (ci-dessus). Il est mentionné comme clerc des comptes le 18 février 1477 (n. st.) (*ibid.*, B 8, f° 21), et encore le 18 avril 1488 (*ibid.*, B 11, f° 176). En 1486, il est en possession de la seigneurie de Porzo en Plougoumelen (Arch. dép. Morbihan, J 231/4).

- Enfin, le troisième Jean Rolland – Jean III – membre de la chambre des comptes y occupe successivement les fonctions de clerc des comptes (mentionné à ce titre le 18 février 1477 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8, f° 21] et encore le 18 avril 1488 *ibid.*, B 11, f° 176]) puis d'auditeur des comptes en 1490-1491 (*ibid.* B 4303) charge en laquelle il est confirmé en 1498 (*ibid.*, E 210/2). En 1486 et 1495 il porte le titre de s^r de Porzo à Plougoumelen (Arch. dép. Morbihan., H 231/4). Il est sans doute le frère cadet de Jean II et l'oncle de Jacques Rolland (voir ci-dessus)

Jeanne Rolland pourrait être une fille de Jacques.

Quant à la seigneurie de la Pippelaye en Pipriac, elle est en possession au XV^e siècle, des Guiho qui sont également en possession de la seigneurie du Launay (KERHERVE, *Les gens...*). Ils sont peut-être les descendants d'un marchand, Olivier Guiho, connu à Ploërmel en 1370 (JONES, *Recueil...*, n° 1364 ; KERHERVE, *Les gens...*). Au XV^e siècle, Amaury Guiho,

fils de Jean Guiho et de Guillemette de Callac, exerce diverses charges financières et est connu comme auditeur des comptes (*Id.*, *ibid.*, pour ce qui suite). Entre le 25 décembre 1453 et le 8 février 1459 (n.st.), il est en charge de la recette ordinaire de Fougères (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4295, f° 111 v°). En 1456, il assure la levée du fouage de l'évêché de Dol (*ibid.*, B 42596, f° 114), du 28 septembre 1459 au 5 mai 1460, il est receveur ordinaire de Ploërmel (*ibid.*, B 4295, f° 246 v°), tout en étant commis de Guillaume de La Noé, trésorier général (Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 906). Il entre alors peut-être à la chambre des comptes où il a rang d'auditeur. À ce titre, le 13 août 1468, avec Guillaume Kerboutier, il est mandaté pour réquisitionner des vivres dans le pays vannetais (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6, f° 146). Au lendemain de la trahison du vicomte de Rohan, passé en 1470 au service du roi de France, il est nommé en 1471 receveur d'une partie des biens que le vicomte possédait dans le Vannetais (Arch. dép. Morbihan, E 5293). Le 7 janvier 1473 (n.st.), il est nommé par le duc procureur ducal du Porhoët, alors confisqué par le duc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f° 11), puis entre le 1^{er} mai 1474 et le 14 novembre 1475, il est receveur général des terres et seigneuries de Rohan, recette à laquelle s'ajoutent celles du Porhoët et de Pontivy (*ibid.*, B 4295, f° 420). Accusé de « faulczonneries », le 23 mars 1477, le Conseil ducal ordonne son arrestation (*ibid.*, B 8, f° 489 v°). Il est en possession des seigneuries de la Muce en Ménéac et de la Granville en Grandchamp. En 1473, il était en capacité d'avancer 10 000 livres au duc pour les dépenses de guerre (*ibid.*, B 7, f° 89 v°). En 1477, lors de la montre des gens d'armes de l'évêché de Vannes, son revenu est estimé à 300 livres de rentes et en 1481 à 400 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 667 et 216), voire 450 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3477). Il épouse Perrine Rivault, dame de la Fouesnaye en Allaire. Sans descendance son héritier est son frère Pierre Guiho dont une héritière aurait épousé un Kerveno peut-être Pierre le père de Julien.

Le 2 juillet 1540, Françoise de La Brouere (Brouel, Brouël ?) est dame de la Pippelaye et à ce titre, rend hommage au roi pour des œillets de saline et des terres (*ibid.*, B 2413, f° 236 v°)

Les Kerveno sont une famille anciennement implantée en pays guérandais et dont le nom se rencontre durant toute la période étudiée, comme en attestent les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. 1) sur lesquels figurent comme :

-membres : Raoul et Pierre, en mai 1381 (f° 4) ; Perrot (« Kervenou »), en mai 1405 (f° 58 v°) ; Bonabes (« Quermeno »), en mai 1417 (f° 7 v°) ; Éonnet, en mai 1446 (f° 18 v) ; dom Jean, en mai 1458 (f° 22°) ; Guillaume, « entrant » en mai 1508 (f° 37) ; Pierre, seigneur de Bréhet, en mai 1516 (f° 40 v°) ; Guillaume, seigneur de Trégoulleau, « entrant » en mai 1531 (f° 51 v°) ; Guillaume, seigneur de Kerroul, en mai 1532 (vol II, f° 7 v°).

- procureurs : dom Jean de mai 1473 à mai 1474 (vol. I, f° 25 v°) ; Pierre, cité en mai 1480 comme ayant été procureur (f° 26 v°) ; Guillaume, de mai 1525 à mai 1526 (f° 50 v°) ; Guillaume de Kerveno, seigneur de Trégoulleau, de mai 1538 à mai 1539 (f° 54 v°).

Ils s'inscrivent parmi les « gens de savoir ». Certains exercent la profession de notaires : se lisent au bas d'actes les noms de ; Pierre, entre le 7 août 1469 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1465) et le 16 juillet 1471 (*ibid.*, E 977) ; Jean, entre le 21 avril 1498 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 127) et 28 octobre 1524 (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 389) qui est également donné comme avocat ; Guillaume entre le 15 juillet 1512 (*ibid.*, G 301) et 15 septembre 1532 (*ibid.*, B 1455) ; et Jean, entre le 5 juillet 1536 (*ibid.*, 47 J 87) et le 15 juin 1540 (*ibid.*, B 1453). D'autres sont chapelains (ci-dessous).

Le 18 mai 1420, dans la montre, passée par Jean de Rieux, des troupes destinées à la libération du duc Jean V, prisonnier des Penthièvre, se rencontre Bonabes de « Kermeno » (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1008). Il (« Kermenou ») se retrouve dans la réformation des nobles et des exempts faite à Guérande, vers 1426, recensé dans la frairie de Saillé (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables ») et encore à une date inconnue, mais qu'il convient de placer du début du XV^e siècle (deuxième quart), sur une liste de vassaux tenant de la seigneurie de Campsillon des biens à foi, hommage et rachat, et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'en l'a peü savoir par commune renommée du païs », se lit « Querveno » pour un montant de 8 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 128/5).

Le 25 octobre 1466, **Guillaume** de Kerveno vend à Éon du Dreseuc 40 sous de rente que celui-ci lui devait de la succession de Jean du Dreseuc, leur oncle (*ibid.*, E 1228/1, f° 24-24 v° ; GALLICE, « Inventaires... », p. 36 et site « Archives remarquables »). Sans doute est-ce lui qui épouse Marguerite Le Guennec – fille de Jean Le Guennec –, mariage dont est issu Pierre de Kerveno (ci-dessous).

Le 30 septembre 1471, est cité **Pierre** de Kerveno, seigneur de Bréhet, et feu Guillaume de Kerveno (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1462, aveu rendu par Pierre Le Moëll

et Perrine de Kerveno). Le 14 février 1472, parmi ceux qui s'engagent derrière le duc dans la querelle qui l'oppose à l'évêque de Nantes, figurent Pierre de Kerveno, seigneur de Bréhet (*ibid.*, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*..., t. III, f° 237-238, sur cette affaire, voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-1300). Le 15 mars 1474 (n.st.), accord est passé entre Pierre Le Guennec l'aîné, seigneur de Kersalio et Pierre de Kerveno, seigneur de Bréhet à propos de la succession, d'une part, de Jean Le Guennec, aïeul de Pierre de Kerveno, et également père de Pierre Le Guennec, et de Marguerite Le Guennec, mère de Pierre de Kerveno dont ce dernier est l'héritier ; et, d'autre part, des successions de Jean Le Guennec, frère aîné de Pierre Le Guennec, et de Jeanne Le Guennec, fille de Jean Le Guennec, frère aîné de Pierre Le Guennec. Ce Jean Le Guennec était marié à Louise de Muzillac. Il est fait état d'un précédent accord en date du 28 novembre 1466, mais le décès de Marguerite Le Guennec rouvre la question de la succession. Elle oppose, d'une part, Pierre Le Guennec, et, d'autre part, Pierre de Kerveno, seigneur de Bréhet, fils de Marguerite Le Guennec, qui estime avoir des droits sur la succession de Jean Le Guennec l'ancien, Jean le jeune (son fils), et Jeanne Le Guennec fille du précédent. Au final, il est attribué à Pierre de Kerveno 20 œillets de saline, dont 4 sont dans l'immédiat affecté au douaire de Louise de Muzillac (et reviendront ensuite à Pierre le Guennec), 6,5 pièces de terres, 37 planches de vignes, et 6 sous 4 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 977). Le 28 juin 1480, Pierre de Kerveno, dom Jean de Kerveno s'opposent à Geffroy Le Goyc qui a obtenu, du duc, une concession de « baule » (*ibid.*, B 9, f° 97 v°, et encore le 4 août 1480, *ibid.*, B 9, f° 119 v° ; l'affaire est alors évoquée au Conseil). Le 20 mai 1489, Pierre de Kerveno, seigneur de Bréhet, est parmi ceux qui reconnaissent le caractère « profitable et utile » de la vente de rentes pesant sur des biens du domaine ducal au « terrouer » de Guérande (*ibid.*, B 126 D, f° 4-4 v°), ce qui souligne le lien de confiance que la duchesse Anne lui accorde au moment où Jean de Rieux est en révolte ouverte contre elle. Le 20 mai 1489, Pierre de Kerveno, Louise de Kerveno, sa sœur, veuve de Greffin Hillari et Yvonne de Kerveno, épouse de Guillaume Sorel affranchissent 3 livres 5 sous 5 deniers de rente tenus du duc et versent à cet effet 294 livres 7 sous 6 deniers (*ibid.*, B 127, n° 128, f° 5-6 ; *ibid.*, B 1492, f° 2 ; il s'agit de la taille Pierre de Kerveno). Cet acte, outre l'intérêt qu'il représente pour les Kerveno – anoblir des biens jusqu'alors tenus à titre routier –, a manifestement une portée politique, il exprime un soutien à la duchesse Anne dans sa querelle avec le sire de Rieux (GALLICE, *Guérande...*, p. 77-80)

C'est sans doute son fils de même prénom, **Pierre** que l'on rencontre ensuite. Le 13 juillet 1512, par testament, Jean Le Postec, fils de Guyon Le Postec, du village du Fan, demeurant à Trescalan, fonde une chapellenie Sainte-Brigitte en la chapelle de Bréhet située assez près du manoir de Bréhet. Le service est de deux messes hebdomadaires en l'honneur de Dieu, de la Vierge, des saints et des saintes, l'une devant être célébrée le dimanche matin une demi-heure après le lever du soleil et l'autre le vendredi au grand-autel de la chapelle. Le patronage est attribué, par Jean Le Postec, à Pierre de Kerveno, écuyer, seigneur de Bréhet, et son « seigneur principal », et la collation au chapitre de la collégiale Saint-Aubin de Guérande. La donation liée à cette fondation consiste en 7 œillets, 10 hommées de vigne, et des pièces des terre situées près de Brézéan et du village du Fan, biens constituant « généralement tous et chacunes des terres et heritaiges » que Jean Le Postec a obtenu lors de l'échange fait avec Jean Gaultier et Allenette Moruelle, son épouse, pour la « recompense » du lieu de Trouvay (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 301, 13 juillet 1512) (*ibid.*, G 301).

Cependant, lors de la réformation de la noblesse de Bretagne (1668-1671), sa fondation, qui est datée cette fois du 27 juin 1513 – cette date pouvant être celle de la fondation en lien avec l'exécution du testament – est attribuée à Pierre de Kerveno (*ibid.*, B 1518, f° 920).

Pierre de Kerveno disparaît avant le 28 mars 1534. En effet, à cette date, sauvegarde est adressée aux juges de Nantes et de Guérande en faveur de Julien de Kerveno, seigneur de Bréhet et Guillaume de Kerveno, seigneur de Kergouleau et à Baye, seigneur de Mériouec (*ibid.*, B 36, f° 45). Les 15 et 16 mai 1534, « La damme de la Pypelaye en son nom et tutrice du seigneur de Bréhet son fils Julien de Kerveno ? » est enregistrée parmi « non comparans a ladite monstre » (transcription, f° 11 v° et site « Archives remarquables ») Le 23 juin 1534, maintenue est accordée à Julien de Kerveno et Anne de Broël, son épouse (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 36, f° 93 v° ; celle-ci est douairière de Bissin (*ibid.*, B 1472, f° 20, en date du 2 mai 1540,). Le 28 avril 1535, Julien de Kerveno et Anne de Broël obtiennent un mandement contre George Chereau et que des témoins soient entendus lors d'une enquête (*ibid.*, B 37, f° 61 v°). Devenu veuf, Julien de Kerveno est exécuteur testamentaire d'Anne de Broël qui, par testament, a demandé à être inhumée au couvent Saint-Yves de Guérande et que soit fondé un service anniversaire d'une messe annuelle pour lequel Anne décide d'une donation de 5 livres en rente (*ibid.*, H 296, en date du 16 août 1547, acte qui solde le retard du paiement à des frais de cérémonies lors des obsèques, et verse 20 livres). Toutefois, par un acte du 4 janvier 1540 (n. st.) Julien de Kerveno, seigneur de « la Pippelaye », en son nom et celui de ses enfants nés

de son mariage avec « damoiselle » Anne de Bruel, a renoncé à l'héritage de cette dernière. Cette démission a été annoncée à l'issue de la grande messe de Saint-Molf, bannie à Guérande le 12 janvier 1540 (n. st.) et enregistrée aux « pletz generaulx » de Guérande le 3 août suivant (*ibid.*, 1 J 445, acte en date 3 mai 1587). Le 26 juin 1540, Julien de Kerveno rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 228 v°, le 17 avril 1542, il est dit seigneur de Bréhet et Jean de Kerveno, seigneur de Kerroul (*ibid.*, B 2413, f° 281 v°).

Autres Kerveno :

- Perrine. Le 29 septembre 1471, aveu est rendu par Pierre Le Moel et Perrine de Kerveno son épouse. Perrine déclare sa part d'héritage venue de Bonabes de Kerveno et de Jeanne et de La Bouessière ses aïeuls de père et mère respectivement », alors qu'est cité Pierre de Kerveno, soit 3 œillets de saline, 7 pièces de terres, plus de 2 livres de rentes (*ibid.*, B 1462).

- Louise et Yvonne. Le 20 mai 1489, Louise de Kerveno, sœur de Pierre de Kerveno seigneur de Bréhet, veuve de Greffin Hillari et Yvonne de Kerveno, épouse de Guillaume Sorel affranchissent 3 livres 5 sous 5 deniers de rente tenus du duc et versent à cet effet 294 livres 7 sous 6 deniers (*ibid.*, B 127, n° 128, f° 5-6 ; *ibid.*, B 1492, f° 2 ; il s'agit de la taille de Pierre de Kerveno).

- Marguerite et Alain. Le 24 février 1500 (n.st.), Marguerite de Kerveno, curatrice d'Alain de Kerveno, rendent hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 66,

- Guillemette. Fille de Pierre de Kerveno, seigneur de Bréhet, sœur de Guillaume de Kerveno, Guillemette est mentionnée, le 26 juin 1540, comme épouse de Guillaume Tilly dans un minu présenté au roi pour ce qui est tenu à foi, hommage et rachat, soit 66 pour 58 œillets de salines plus 22 acquis de Louis de « Kermaret » (Caraaret) ; est également cité Guillaume de Kerveno le jeune qui possédé des œillets de saline en commun avec Guillaume Tilly (*ibid.*, B 1476).

Les ecclésiastiques :

- Jean. Le 6 mai 1467 dom Jean de Kerveno, et d'autres (Jean de Muzillac Guillaume Moro, maître Guillaume Sorel, et Alain Gicquelet) sont coaccusés par Gillet Geffroy et Perrot, son frère, et un de leurs serviteurs, de s'être rendu coupables de « certains exceis et injures » commis nuitamment, vers « dix heures de nuyt », dans une maison située dans la ville de

Guérande (*ibid.*, B 5, f° 61). Le 23 octobre 1476, il se rencontre dans l'aveu rendu au duc par le seigneur d'Escoublac, il est chapelain d'une chapellenie Notre-Dame de Boucsacuff (?) desservie en la chapelle Saint-Michel de Guérande et verse, à ce titre, une rente d'un montant 7 sous 1 denier de rente portant sur 6 œillets de saline et des vignes (*ibid.*, B 1450). Le 3 février 1480 (n.st.), un acte est passé dans la maison où demeure « messire » Jean de Kerveno (*ibid.*, B 1465). ». Le 4 janvier 1483 (n.st.), Olivier « Trimau » (Trimaud) constitue une rente de 20 sous auprès de dom Jean de Kerveno, chapelain de la chapellenie Saint-Pierre servie en l'église paroissiale Saint-Pierre d'Escoublac et lui verse à cet effet 12 livres (*ibid.*, G 389). Le 28 juin 1480, Pierre de Kerveno et dom Jean de Kerveno s'opposent à Geffroy Le Goyc qui a obtenu, du duc, une concession de « baule » (*ibid.*, B 9, f° 97 v°) La procédure se poursuit, et le 4 août 1480, avec cette fois Pierre Le Gentil, il obtient une évocation de l'affaire au Conseil (*ibid.*, B 9, f° 119 v°). Le 30 mars 1524, il est évoqué une rente constituée de 8 livres auprès de feu Jean Lesnerac, et en en janvier 1537, une autre rente de 6 livres 3 sous (*ibid.*, G 389

- Jean. En 1499, il est chapelain d'une chapellenie Sainte-Marguerite (*ibid.*, B 1491, f° 89 v°).

S'ajoutent encore les Kerveno, seigneurs de Kerroul (voir ci-dessus), et les Kerveno seigneurs de Trégonneau (voir ci-dessous).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



La Turballe, manoir de Bréhet

Kerveno, Guillaume, seigneur de Kerroul (« non comparans » à la montre des 15 et 16 mai 1534)

Guillaume de Kerveno pourrait être celui qui dans le procès-verbal est désigné sous le nom de « seigneur de Kermeno ».

Les Kerveno sont une famille anciennement implantée en pays guérandais. Nous avons présenté cette famille avec Julien de Kerveno, seigneur de Bréhet (voir ci-dessus). Dans la réformation de 1513, pour la paroisse de Batz est cité Guillaume de Kerveno, fils « juveigneur » de noble écuyer Pierre de Kerveno (Bibl. mun. Nantes, 1823, f° 31 ; « Poignée de titre et de documents par un baigneur du Pouliguen, 1590-1889 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t 33, 1894, p. 114 et site « Archives remarquables »), qui paraît être une autre branche des Kerveno. Guillaume apparaît dans les registres des baptêmes du Croisic (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 Mi ec 32 R [1] A) comme époux de Tiphaine Le Rouxeau, père de Jean (f° 104, 16 mars 1516) et de Jacques (f° 86), ainsi que comme parrain (f° 42, du 12 novembre 1512, f° 61, 66 v°, 86, 104 ...).

En 1532, Guillaume, seigneur de Kerroul, est présent à la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol II, f° 7 v°). Les 15 et 16 mai 1534, il pourrait être le « seigneur de Kermeno » qui ne comparait pas à la montre (transcription, f° ° 12 Arch. dép. Loire-Atlantique). Le 2 mai 1536, Guillaume de Kerveno, avec Marguerite Calon, en son nom et tuteur de son fils sont cités à Vannes dans une procédure qui les oppose à Marie Hilari, dame de la Touche (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 38, f° 68 v°). Le 9 décembre 1539, il rend hommage au roi de même que Jean de Kerveno (*ibid.*, B 2413, f° 112). Le 5 juin 1540, Guillaume de Kerveno, qualifié de seigneur de Kerroul, présente au roi un minu de ce qu'il tient de lui à foi, hommage et rachat soit deux pièces de terre, et 36 œillets de saline (*ibid.*, B 1484). Il disparaît ensuite. Lui succède son fils Jean. Dans les papiers d'Hozier, il est fait allusion à Guillaume de Kerveno, seigneur de « Kerroulx », deuxième fils de Thibaud, seigneur de Kerlan, et de Blanche de Plédran qui ne « fut pas aimé de son père pour quelque désobéissance dont les causes ne sont pas parvenues à notre connaissance ». Il quitta la maison paternelle et se plaça sous la protection de Marguerite de Kerveno, dame de Coëtsal, sa sœur, épouse de Silvestre de Coëtsal, seigneur de Coëtsal (en Plougoumelen Morbihan) qui aidèrent « non seulement de leurs biens mais de tout le crédit qu'ils avaient dans le voisinage » afin de permettre à Guillaume de Kerveno d'épouser une héritière : Jeanne de Kerroulx (BnF, cabinet d'Hozier 201 ; LEGRAND, Paul,

« Le manoir de Brehet », *Les cahiers des amis de Guérande*, n 21, 1974-1975, p.). Ce récit paraît peu compatible avec notre documentation qui fait des Kerveno une famille implantée depuis, au moins la fin du XIV^e siècle en pays guérandais.

Jean de Kerveno est le fils de Guillaume de Kerveno et de Tiphaine Le Rouxeau comme il est indiqué dans la réformation du domaine royal de Batz de 1533 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f^o 49 v^o). Le 13 juin 1540, Jean de Kerveno, fils aîné et héritier principal de noble « damoiselle » Tiphaine Le Rouxeau, « en son vivant damme de Keralan », présente au roi un minu où il déclare 42 œillets de saline, le tiers d'un « frost qui fut autrefois en maroys » et d'une baule attenante (*ibid.*, B 1445). Le 17 avril 1542, qualifié de seigneur de Kerroul, il rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f^o 281 v^o). Et le 7 janvier 1550, maintenant qualifié de seigneur de Kerveno et de Kerroul, il fait une donation de 40 sous au couvent des Jacobins de Guérande pour augmenter le service divin en souvenir de Guillaume de Kerveno, son père et de ses autres parents et amis, et afin d'être lui et Jeanne Bonnet son épouse, ses héritiers et amis participant des messes, suffrage et oraisons (*ibid.*, H 603, f^o 37-37 v^o ; *ibid.*, B 895 ; voir GALLICE, « Le couvent... », p. p. 187).

En la chapelle Notre-Dame-du-Mûrier de Batz sont mentionnées lors de la visite pastorale de 1563, le service de trois chapellenies à une messe dont l'une à la présentation de Jean de Kerveno, seigneur de Kerroul (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 44/1, f^o 33 v^o-34 v^o).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

Kerveno, Guillaume de, seigneur de Trégoulleau (non cité dans le procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Kerveno sont une famille anciennement implantée en pays guérandais. Nous avons présenté les Kerveno, seigneurs de Bréhet (voir ci-dessus) et ceux, seigneurs de Kerroul (voir ci-dessus).

Dans les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande est cité Guillaume de Kerveno, seigneur de Trégoulleau, comme « entrant » en mai 1531 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 51 v^o) et comme procureur entre mai 1538 et mai 1539 (*ibid.*, vol. I 54 v^o). Le 28 mars 1534 (n. st.), sauvegarde est adressée

aux juges de Nantes et de Guérande en faveur de Julien de Kerveno, seigneur de Bréhet et Guillaume de Kerveno, seigneur de Kergoulleau et à Baye, seigneur de Merionnec (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 36, f° 45). Guillaume de Kerveno, seigneur de Kergolleau, pourrait être un cadet de la branche de Bréhet ou plutôt de celle de Kerroul. Le 26 juin 1540, est mentionné Guillaume de Kerveno le jeune (*ibid.*, B 1476 ; où se lit également le nom de Guillemette de Kerveno), par opposition à Guillaume de Kerveno l'aîné signalé le 30 juin 1540 (*ibid.*, B 1465). Le 2 juillet 1450, Guillaume de Kerveno, seigneur de Kergoulleau rend hommage au roi pour des œillets de saline et des terres (*ibid.*, B 2413, f° 236 v°).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Kerveno, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024